

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Edikgo B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé. Les abonnements et annonces sont payables d'avance. La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres pays d'expression française 100 frs Etranger : Port en sus					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOMÉ

S O M M A I R E

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des Tribunaux de Droit Moderne de première instance de Lomé, Lacs, Zio, Tône, Tchaoudjo, et Kozah.

Suivant réquisition, n° 15025 déposée le 2 octobre 1990, Mme Ahondo Fouya, née Gali profession d'employée de bureau à la BCEAO, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 02 ca situé à Afiao, commune de Lomé connu sous le nom de Batomé et borné

au nord par un lot non identifié, au sud par le lot n° 31, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 33.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15026 déposée le 2 octobre 1990 Mme Adadé Ayélé, épouse Kouassi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 85 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 66, au sud par le lot n° 62, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 65.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15027 déposée le 3 octobre 1990, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de Mme Sewa Manavi, née Ahiakpor, directrice de la société MA-NATEX dans l'immeuble Kalife, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier

gulier d'une contenance totale de 5 a 25 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2654, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 2645.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Sewa Manavi, née Ahiakpor et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15028 déposée le 3 octobre 1990, M. Homawoo Kokougan, profession d'enseignant en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Doe L. Kobla, fonctionnaire au FMI, demeurant à Washington DC Tél : 21-19-38, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 84 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Adougba et borné au nord par le lot n° 15, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par les lots n°s 18 et 20.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Doe L. Kobla et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15029 déposée le 3 octobre 1990, M. Kanfer-Laré Kolka, profession de superviseur régional à Cathwel, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 52 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 1129, au sud par le lot n° 1127, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1137.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15030 déposée le 3 octobre 1990, M. Ajavon Ayayi Viviti, profession de chef personnel à la Brasserie du Bénin, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 ha 42 a 14 ca situé à Agou-Iboe, sous-préfecture d'Agou connu sous le nom de Blakpa et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Gametse Folly, au sud par les collectivités Gametse Folly, Deti et d'Agou Blakpa et à l'est par la propriété Badjasse.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15031 déposée le 8 octobre 1990, Mme Takpara Alougbavi, née Etorh, profession de directrice d'établissements demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Adidogomé et borné à nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Sevor Kossi, au sud par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15032 déposée le 9 octobre 1990 M. Bocovo Zinsou, profession de chauffeur à l'Archevêché d'Atakpamé, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 13 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par le lot n° 1291, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 1289.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15033 déposée le 9 octobre 1990, Mme Lawson Zinhoué, née Limoan, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 51 ca situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs connu sous le nom d'Agbodankopé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Avoudjigbé, au sud par la propriété Aziantovo et à l'est par la propriété Jacobi Abalo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15034 déposée le 9 octobre 1990, Mme Limoan Dopé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 85 ca situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs connu sous le nom d'Agbodankopé et borné au nord par la propriété Avoudjigbé Mignanou, au sud par la propriété Aziantovo, à l'est par la collectivité Avoudjigbe et à l'ouest par la propriété Avoudjigbe Afa-nou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15035 déposée le 10 octobre 1990, M. Ayéwanou Gbeasor, profession d'agent de banque à la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 91 a 31 ca situé à Adetikopé, préfecture du Zio connu sous le nom de Agomedzoge et borné au nord par la collectivité Kpoto, au sud par la route de la carrière Kpotave, à l'est par la propriété Tségan et à l'ouest par propriété Atisso Danyo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15036 déposée le 10 octobre 1990, Mlle Logovi Mablégan, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 56 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1856, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n°s 1855-A et 1854-A et à l'ouest par la route Totsigan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15037, déposée le 10 octobre 1990, M. Houzangbé A. Kléri, profession de frigoriste-électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 891 et 897, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 986 et à l'ouest par le lot n° 889.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15038 déposée le 10 octobre 1990, M. Fiagan Yaovi, profession d'ingénieur-agronome, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre

foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 64 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Batomé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 481 et 482 et à l'ouest par le lot n° 490.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15039 déposée le 10 octobre 1990, Mme Kodjo Adjélé, née Tevi, profession d'agent de banque à la BCEAO, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 20 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Humbi et borné au nord par les lots n°s 39 et 40, au sud par les lots n°s 43 et 44, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15040 déposée le 10 octobre 1990, M. Guemegah Kossi Folly, profession de technicien à la CFAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 20 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par les lots n°s 70 et 71, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 72 et à l'ouest par l'emprise de réserve militaire.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15041 déposée le 11 octobre 1990, M. Gaba Ata-Folly, profession d'ingénieur-urbaniste, demeurant et domicilié à Lomé, 68 rue Malfakassa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 75 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiové et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 52 et 53 et à l'ouest par le lot n° 50.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15042 déposée le 11 octobre 1990, M. Quevison O. Foli, profession d'administrateur de l'OMS, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Awonkoui et borné au nord par le lot n° 625, au sud par le lot n° 629, à l'est par le lot n° 627 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15043 déposée le 11 octobre 1990, M. Quashie Yaovi Senam, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Amlamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1457, à l'est par le lot n° 1449 et à l'ouest par le lot n° 1447.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15044 déposée le 11 octobre 1990, M. Zognra J. Kokouvi, profession d'électricien en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 5, au sud par le lot n° 9, à l'est par le lot n° 8 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15045 déposée le 12 octobre 1990, M. Dégbo-Houmey Amoussouvi profession d'Agent de Banque en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 27 a 63 ca, situé à Aflao, préfecture du golfe connu sous le nom d'Apédokoè (Gbomame) et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Adzo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15046 déposée le 12 octobre 1990, Mlle Sanvée Epevi Kwamba, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 94 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Nukafu et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 10, 11, 12 et 13 et à l'est par le lot n° 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15047 déposée le 17 octobre 1990, M. Alassani Boukari, profession d'ingénieur des travaux publics à l'OT.P. Kpémé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 16 ca, situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 1407, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 1397 et une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15048 déposée le 17 octobre 1990, M. Sandani Bandissouti Matéyendou, profession de mécanicien-auto, chef des ateliers, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 53 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 27, au sud par une ruelle de 6 mètres, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 23 et 24.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15049 déposée le 17 octobre 1990, Mme Adjoko Asani, née Ahlikpokou, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant

la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 75 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1037, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1030 et à l'ouest par le lot n° 1028.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15050 déposée le 18 octobre 1990, M. Elly Kogi Wotoko, profession d'informaticien demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Vedome Amedzi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15051 déposée le 19 octobre 1990, Mme Lovi Vicky Afiwavi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin-Hôpital, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 31 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Hôpital et borné au nord par le T.F. n° 10478 R.T. au sud par le T.F. n° 9524 RT, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le T.F. n° 9925 R.T.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15052 déposée le 19 octobre 1990, Mme Hounnoukpè Akouavi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 67 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 229 et 230, au sud par le lot n° 227, à l'est par le lot n° 237 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15053 déposée le 22 octobre 1990, Me Kodjo John-Kokou, profession d'avocat au Barreau de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de na-

tionalité togolaise, conseil de la société RAMCO SARL de droit togolais dont le siège est à Lomé demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 65 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Gbonvié et borné au nord par la collectivité Gbonvié, au sud par Lassey Adjetej, à l'est par Ayikpé Konou et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société RAMCO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15054 déposée le 22 octobre 1990, Mme Ayélégan Kheir, née Attiogbé, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier divisé en deux parcelles (A) et (B) par la route Assahun Fiagbé-Nyidové large de 20 mètres d'une contenance totale de 248 ha 95 a 03 ca situé à Assahun Fiagbe, sous-préfecture d'Agou connu sous le nom de Apedo et borné au nord par la collectivité d'Assahun-Fiagbe, au sud par le village Nyidové et Afangbedi Agbebada et à l'ouest par la piste rurale Assahun Fiagbe-Nyamessi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15055 déposée le 23 octobre 1990, M. Sitti A. Mawussey, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 73 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Pukamé et borné au nord par le lot n° 93-A, au sud par le lot n° 94, à l'est par le lot n° 84-B et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15056 déposée le 23 octobre 1990, Mme Attipoe Amivi Ehui, épouse Mablé, profession d'Infirmière, demeurant et domiciliée à Lomé-Aflao Batoumé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 75 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Totsivi-Batomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 266, à l'est par le lot n° 274 et à l'ouest par le lot n° 272.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15057 déposée le 23 octobre 1990, M. Mensah Kpoti, profession de Comptable, demeurant à Bagneux (France) et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits Civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 1132, au sud par le lot n° 1134, à l'est par le lot n° 1140 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15058 déposée le 23 octobre 1990, M. Mensah Edoe et Mme Mensah, née Isnard, profession d'Informaticien-Secrétaire, demeurant et domicilié à Bagneux (France), majeurs non interdit, jouissant de leurs droits Civils, de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 2 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 1133, au sud par le lot n° 1136, à l'est par les lots n° 1141 et 1142 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15059 déposée le 26 octobre 1990, M. Katrè A. Komlan, profession de chauffeur à PUNICEF, demeurant et domicilié à Lomé - Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 21 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Kitidjan et borné au nord par le lot n° 242, au sud par le lot n° 244, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la collectivité Agbanmantekpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15060 déposée le 26 octobre 1990, M. Agbobli Kossi, profession de modeliste, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 46 ca situé à Aflao, Commune

de Lomé connu sous le nom d'Avenou « Maman N'Dani-da » et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 498, à l'est par le lot n° 500 et à l'ouest par les lots n° 495 et 496.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15061 déposée le 26 octobre 1990, M. Agbodan Mignanou Akpan, profession de géomètre à la Préfecture du Golfe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 03 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par les n° 34 et 36, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 40 et à l'ouest par le lot n° 33.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15062 déposée le 26 octobre 1990, M. Kossi Bada, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 15 ca situé à Aflao-Sagbado, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par le lot n° 808, au sud par le lot n° 818 bis, à l'est par les lots n° 816 et 817 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15063 déposée le 26 octobre 1990, M. Kossi Bada, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 35 ca situé à Aflao-Sagbado, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par le lot n° 818 bis, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n° 719 et 820.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15064 déposée le 26 octobre 1990, M. Kouassi Degnenon, profession d'ouvrier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise

d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 92 ca situé à Aflao-Sagbado, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par le lot n° 793, au sud par le lot n° 795, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 788.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15065 déposée le 26 octobre 1990, Mme Afi Houndjovi Afanou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 11 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 287, au sud par les lots n° 282 et 283, à l'est par le lot n° 286 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15066 déposée le 26 octobre 1990, M. Yao Dongo Hakpa, profession de chef d'atelier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 80 ca situé à Aflao-Sagbado, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par le lot n° 805, au sud par le lot n° 807, à l'est par le lot n° 815 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15067 déposée le 26 octobre 1990, M. Koutone Kowouvi, profession de chauffeur à la SNI, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiovi et borné au nord par le lot n° 716, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 717 et à l'ouest par le lot n° 715.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15068 déposée le 26 octobre 1990, M. Attiglah Tètèvi, profession d'étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, mandataire de M. Kalipé Messan, pilote de ligne, demeurant et domicilié à Paris, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 53 a 56 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord par la propriété Avo Nokadji Agbogan, au sud et à l'ouest par les héritiers Adagbi et à l'est par les propriétés Azanledi Atson et Kokou Sogbo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Kalipé Messan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15069 déposée le 29 octobre 1990, M. Alakpa Ayaovi Sénam, profession de fonctionnaire au fonds de la CEDEAO, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 2 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 399, à l'est par le lot n° 402 et à l'ouest par le lot n° 398.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15070 déposée le 29 octobre 1990, M. Kpowbie Ayénam, profession de directeur général adjoint à l'OPAT, demeurant et domicilié à Lomé-Bè Klikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 91 a 16 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Anokui et borné au nord par la collectivité Honkou Agbedano, au sud par la collectivité Agbagnou, à l'est par la collectivité Adjeli Kokou et à l'ouest par la collectivité Honkou Etsè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15071 déposée le 30 octobre 1990, M. Guedegbè Soulé, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 51 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Totsi-Gblenkomé et borné au nord par la rue Totsivi-Gblenkomé, au sud et à l'est

par le TF 13 256 RT, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15072 déposée le 30 octobre 1990, Mme Zinsou Messi, profession d'employée de banque, demeurant à Sokodé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 68 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone Centrale Nord, et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 499 et à l'est par le lot n° 500.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15073 déposée le 30 octobre 1990, Mme Womas Kayi, profession d'attaché commercial, demeurant à Abidjan (RCI) et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 80 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone Centrale Nord et borné au nord par les lots n° 670 et 671, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15074 déposée le 30 octobre 1990, M. Bayogda Mkenna, profession d'ingénieur industriel, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 10 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 107 et à l'ouest par le lot n° 105.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15075 déposée le 31 octobre 1990, Mlle Gblomatsi Afi Mawuko, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier d'une contenance totale de 3 a 42 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par un lot non identifié, au sud par le TF n° 12985 RT, à l'est par une rue non dénommée et un lot non identifié et à l'ouest par la collectivité Mikosse.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15076 déposée le 31 octobre 1990, M. Bedjra A. Akakpo, profession de propriétaire, demeurant et domicilié à Libreville (Gabon), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Dossoukopé et borné au nord par le lot n° 103, au sud par le lot n° 107, à l'est par le lot n° 104 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15077 déposée le 31 octobre 1990, M. Adotévi Adoté Akué, profession de directeur A.T.P., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 12 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par les lots n° 367 et 368, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 369.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15078 déposée le 31 octobre 1990, M. Kuakivi P. L. Messan, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 11 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1114 bis et à l'ouest par le lot n° 1112 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Le Conservateur de la Propriété foncière,
Tatcho Panessa.*